



ANNEXE X

de l'arrêté du Gouvernement wallon
relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution
du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Ville de SERAING

Dossier n° PE2/2023/56

Référence SPW-ARNE :
10011565/CNE.tro**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**
PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Établissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Le demandeur est la **s.a. LBX, avenue Greiner 1 à 4100 SERAING**.

Le terrain concerné est situé **avenue Greiner 1 à 4100 SERAING**, et cadastré **SERAING 1re division section A n°s 59 D 3, 53 P**.

Le projet consiste à **maintenir en exploitation une activité de production et de réparation de roues isolées et d'essieux montés pour des véhicules ferroviaires**.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées :
Le 08/11/2023	Le 13/11/2023	<u>Lieu</u> : Service de l'urbanisme – place Kuborn 5 à 4100 SERAING <u>Date de clôture</u> : 28/11/2023	Par courrier ordinaire : Collège communal de la Ville de SERAING – place Communale 8, 4100 SERAING ou Par courrier électronique : enquete@seraing.be

La Bourgmestre,

Porte à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis d'environnement en vertu de l'article 13 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, est le **collège communal de la Ville de Seraing**.

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du Code de l'Environnement. Le dossier peut être consulté, à l'adresse suivante : **Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING** :

- le mardi de 7h45 à 11h45 et de 12h45 à 16h30 ;
- le jeudi et vendredi de 7h45 à 11h45 ;
- le jeudi de 12h45 à 20h00.

Pour toute consultation, un **rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance** auprès du **service de l'urbanisme** - Courriel : enquete@seraing.be - Tél : 04/330.84.87.

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du demandeur : **la s.a. LBX** - Courriel : info@m5naj.hosts.cx - Tél : **043388311** ou auprès de la **Fonctionnaire technique** du Service Public de Wallonie, Montagne Sainte-Walburge 2, 4000 LIÈGE.

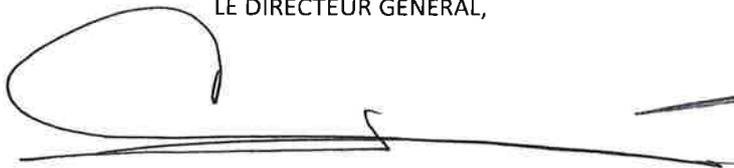
Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

SERAING, le 8 novembre 2023.

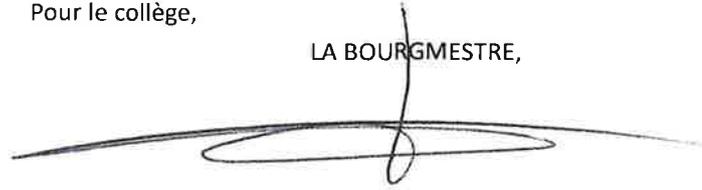
Pour le collège,

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

LA BOURGMESTRE,



B. ADAM



D. GÉRADON